

Grippe A(H1N1)

Bilan final positif de l'opération dans le canton de Neuchâtel

Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient d'annoncer officiellement la fin de la pandémie de grippe A(H1N1), le Conseil d'Etat a pris acte, lors de sa séance du 18 août 2010, du rapport final de l'Etat-major cantonal de conduite de crise, constitué d'un large volet consacré au dispositif de prise en charge sanitaire. Au total, 22% de la population neuchâteloise a été vaccinée.

L'OMS a annoncé officiellement le 10 août 2010 la fin de la pandémie de grippe A(H1N1), précisant qu'au moins 18.449 personnes sont mortes dans le monde à la suite de cette grippe depuis le début de l'épidémie survenue en avril 2009. Dans le canton de Neuchâtel, où on ne dénombre aucun décès, 22% de la population neuchâteloise a été vaccinée contre la grippe A(H1N1), soit un total 37.067 personnes.

Depuis le début de l'épidémie, qui s'est déclarée dans le canton de Neuchâtel en juin 2009, 308 cas de grippe A(H1N1) ont été enregistrés avec seulement 22 hospitalisations. Le dernier cas a été confirmé dans le canton durant la semaine du 4 au 10 janvier. Les mesures sanitaires prises afin de lutter contre la grippe A(H1N1) ont été levées en mai dernier suite aux recommandations faites aux cantons par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Ces chiffres sont contenus dans le rapport final de l'Etat-major de conduite de crise transmis au Conseil d'Etat, dont le large volet consacré au dispositif de prise en charge sanitaire est disponible sur le site Internet de l'Etat à l'adresse www.ne.ch/pandemiegrippe.

Une situation exceptionnelle et une large mobilisation

Ce document fait état d'une situation exceptionnelle. La pandémie de grippe A(H1N1) a en effet nécessité la mise en oeuvre de moyens encore jamais déployés aux niveaux mondial et local. Durant cette crise, le canton de Neuchâtel a veillé à appliquer les stratégies et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, elles-mêmes issues de celles de l'OMS. Au final, si la pandémie de grippe A(H1N1) s'est avérée beaucoup moins sévère qu'on pouvait le prévoir initialement, elle confirme le type de menaces auxquelles la Suisse et les cantons doivent se préparer à faire face.

Sous la direction de l'Etat-major cantonal de conduite de crise, qui a travaillé en étroite collaboration avec une délégation du Conseil d'Etat, la mise en oeuvre des mesures de lutte a dû constamment s'adapter à l'évolution épidémique et aux demandes de la Confédération. Les divers services ont bénéficié de l'expérience acquise dans la

préparation du Plan cantonal de pandémie et d'exercices grandeur nature ayant déjà eu lieu.

Par ailleurs, le Service cantonal de la santé publique a constitué une cellule de conduite sous la direction du médecin cantonal. Cette cellule a travaillé étroitement avec les partenaires de la santé publique (HNE, NOMAD, médecins en pratique privée, etc.) et non médicaux. Dans le cadre légal de la loi de santé, le service a préconisé des mesures de santé publique pour la surveillance de l'épidémie, l'organisation du traitement des malades, la vaccination, la prévention par l'hygiène, notamment dans les collectivités comme les écoles.

A relever qu'HNE a joué un rôle central en mettant à disposition des ressources importantes. Il a canalisé dans ses établissements toute la consultation "grippe" jusqu'à ce que la dispersion de la maladie dépasse ses capacités et nécessite la montée en puissance du système par le recours aux praticiens installés, à partir de septembre 2009. Une consultation hospitalière renforcée a permis d'éviter la réquisition lourde de conséquences des policliniques régionales et des centres de soins spécialisés (pandicentres).

Un dispositif de vaccination efficace

L'invitation à se faire vacciner a été offerte à tous les ménages du canton fin novembre 2009. Les médecins en pratique privée ont effectué près des trois quarts des vaccinations, notamment des personnes à risques accrus de complications en cas de grippe.

Ouverts du 3 au 19 décembre 2009, les deux centres opératoires protégés attenants aux sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds d'Hôpital Neuchâtelois (HNe), ont permis de toucher un public moins médicalisé et de nombreuses familles désireux de se protéger. Malgré les retards inhérents aux conflits de compétences entre acteurs fédéraux, le canton est parvenu à une couverture vaccinale de 22% de la population, soit plus de 37.000 personnes, figurant ainsi au troisième rang national.

Le canton de Neuchâtel a reçu au total 105.000 doses de vaccins (trois produits différents). Le stock total restant au 1^{er} janvier était de 60.140 doses, dont 30.000 doses (Celtura et Focetria ont été détruites ou le seront ces prochains jours en fonction des dates de péremption des produits. Les 30.000 doses de Pandemrix restantes seront conservées jusqu'en 2011.

Une communication et une information régulières

Un important accent a également été mis sur le plan de l'information de la population et des médias et de la communication aux partenaires (conférences de presse, communiqués de presse, séances d'information). A signaler par ailleurs la mise en place en novembre 2009 par le Service cantonal de la sante publique d'une hotline pour répondre aux questions de la population en lien avec l'organisation de la vaccination. Le site Internet de l'Etat de Neuchâtel www.ne.ch/pandemiegrippe regroupait par ailleurs toutes les informations utiles. En outre, une vaste campagne d'information quotidienne en lien avec la campagne de vaccination a été diffusée durant plusieurs jours sur la télévision régionale.

Par ailleurs, les médecins et autres professionnels de la santé ont bénéficié de plusieurs séances de formation au cours de l'épidémie pour leur permettre de s'adapter à cette nouvelle situation.

Bilan positif et des leçons pour l'avenir

La pandémie de grippe A(H1N1) est un terrain d'apprentissage à de nombreux titres. La capacité du canton à faire face à une pandémie a été testée en termes de compétences, de communication, de ressources humaines, d'infrastructures et de répartition des rôles. Au final, le bilan tiré est plutôt positif. Mais il faut être conscient que face à une catastrophe plus sévère, certaines limites auraient pu être atteintes, voire dépassées.

Ainsi, les plans opérationnels en cas de pandémie élaborés depuis 2006 doivent être revus à la lumière de la pandémie de 2009 et des leçons qu'on a pu en tirer. Il s'agit de conserver les acquis, de compléter ce qui doit l'être et de les pérenniser, tant que faire se peut sous la forme d'un Plan cantonal opérationnel pandémie 2010 en préparation.

Sur le plan financier, à ce jour les coûts sont estimés à 348.000 francs à charge du canton, sachant que les comptes de la vaccination ne sont pas encore bouclés (la vaccination restait encore indiquée récemment pour certains groupes à risque).

Pour de plus amples renseignements:

Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Dr Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, tél. 032 889 11 02.

Claude Gaberel, président EM cantonal de conduite de crise, tél. 079 240 33 48.

Neuchâtel, le 19 août 2010